



# REGLEMENT

## 1<sup>er</sup> OPEN FSASPTT de Golf à LYON (30<sup>ème</sup> édition du National ASPTT)

**Les 27 et 28 mai 2022**

**Golfs du GOUVERNEUR et de LYON-VERGER**

### 1 Condition de Participation

#### **Pour les clubs**

Les sections ASPTT doivent être affiliées à la F.F.Golf.

Chaque section ASPTT est autorisée à engager un maximum de deux équipes composées de membres de leur section à condition de présenter une équipe totalement féminine.

Les équipes féminines seront composées de 3 joueuses.

Les équipes masculines ou mixtes seront composées de 4 joueurs.

Les engagements individuels au-delà des joueurs en équipe se feront en fonction du nombre de compétiteurs admissibles sur les parcours, ils sont ouverts par section ASPTT suivant la limite des places disponibles et des dates d'inscription.

Une section pourra modifier ses joueurs inscrits en informant, au plus tard, le Comité d'organisation le lundi 10 mai.

#### **Pour tous les joueurs**

Le joueur doit être titulaire de la licence FFGolf de l'année 2021 et d'un certificat médical (ou attestation questionnaire santé), de l'année en cours, de non contre-indication à la pratique du golf en compétition. Ce certificat (ou attestation) doit être enregistré sur l'extranet de la FFGolf.

Le joueur doit obligatoirement être licencié ou adhérent annuel FSASPTT et rattaché à l'ASPTT (FFG) qu'il représente, avant le 01/01/2022.

Les licenciés FFG d'une autre AS Entreprise peuvent participer s'ils sont adhérents FSASPTT depuis au minima le 1er janvier 2021 à un club ASPTT et munis de la licence Premium 2022 FSASPTT de leur club.

Le joueur doit répondre aux exigences des règles du statut amateur ainsi qu'aux conditions précisées dans le règlement particulier de l'épreuve.

#### **Réunion des Capitaines**

La réunion des capitaines aura lieu le jeudi 26 mai à 19 h au golf du Gouverneur (lieu précisé ultérieurement au plus tard sur le tableau officiel)

Pour chaque équipe ou section participante, la présence du capitaine ou de son représentant est obligatoire. A cette occasion, les capitaines remettront, si ce n'est déjà transmis préalablement, au Comité présent la feuille de composition de leurs équipes. Passé ce moment, l'équipe ne pourra plus être modifiée.

Les arbitres seront présents et donneront toutes les informations nécessaires sur le déroulement de l'épreuve, les règles à observer et les particularités des parcours.

## **2 Déroulement de l'épreuve**

### **Journée de reconnaissance**

Des journées de reconnaissance, facultative, sont prévues, pour les joueuses et joueurs qui le souhaitent du 23 au 26 mai sur le parcours du Breuil, et du 23 au 25 mai (attention, non autorisé le 26 mai) sur le parcours de Lyon-Verger. Les Capitaines des équipes participantes devront, préalablement, prendre les réservations directement auprès des golfs. Les coordonnées des golfs, les conditions de réservation de green-fees pour les reconnaissances et les tarifs des greens-fees, non inclus dans le forfait, sont communiqués dans la fiche pratique.

### **Forme de jeu**

*Forme de jeu pour les équipes et les joueurs individuels*

La compétition comportera deux tours de 18 trous, en alternance sur les deux sites. Parcours du Gouverneur (Breuil) et de Lyon-Verger

Les épreuves se dérouleront en STABLEFORD (voir dernier § du présent règlement).

*Le classement par équipe s'effectue sur :*

- Le total des 3 meilleures cartes de score brut ou net de l'équipe pour les Messieurs ou Mixte.
- Le total des 2 meilleures cartes de score brut ou net de l'équipe pour les Dames.
- Les joueurs inscrits en équipe participent au classement individuel.

*Le classement en individuel est organisé en séries et précisé ci-après.*

Pour la compétition en équipe comme en individuel, l'index connu à la FFGolf le 10 mai 2022 sera pris en compte pour la durée de la compétition et sera ramené à un maximum de 36.

Le nombre de joueurs maximum, messieurs et dames sera de 220 participants. Le nombre de joueurs individuels sera limité par section suivant les places disponibles.

Les règles locales permanentes des épreuves fédérales amateurs FFG s'appliquent pour cette compétition.

### **Ordre des départs**

Les départs du premier tour se feront dans l'ordre croissant des index en panachant les clubs pour un même groupe. Les départs du tour suivant se feront dans l'ordre inverse des résultats brut du premier tour, si possible, sur le même principe du panachage. Ils seront affichés sur les tableaux officiels dans les golfs et sur le lieu de restauration.

Les groupes seront uniquement Messieurs ou Dames dans chaque série, sauf exception décidée par le comité (scratch de dernière minute...)

En cas de retard au départ, la règle 5.3 s'applique. Pour un retard de moins de cinq minutes par rapport à l'heure de départ prévue, le joueur sera pénalisé de deux coups. Cette pénalité est applicable au trou n° 1. Au-delà de cinq minutes, le joueur est disqualifié et ne pourra pas prendre le départ.

## Séries

### Pour les équipes, Golfs du Gouverneur et Lyon-Verger

- Une série homme pour le classement par équipes homme ou mixte.
- Une série dame pour le classement par équipes dame.

### Pour les joueurs individuels, Golfs du Gouverneur et Lyon-Verger

- Deux séries pour les classements individuels dames.
- Deux séries pour les classements individuels messieurs.

Le découpage des séries est laissé à la discrétion du Comité de l'épreuve. Les séries seront définies dès réception de la liste des index des participants afin d'équilibrer le nombre de représentants dans chaque série sur chacun des golfs. Si le nombre de Dames est inférieur à 25% du champ des inscrits, il n'y aura qu'une série Dame.

## Marques de départ

Tous les joueurs partiront des mêmes marques : jaunes pour les Messieurs et rouge pour les Dames

## Temps de jeu et Cadence de jeu

Le Comité de l'épreuve établit un temps de jeu maximum à ne pas dépasser. Les temps de passages devant si possible figurer sur les cartes de scores, chaque groupe devra terminer son tour conventionnel dans la limite de temps imparti. Le Comité de l'épreuve et les arbitres ont toute autorité pour le faire respecter (R5.6) dont l'application du « prêt ? jouez ! (R6.4)».

## Cadence de jeu (R5.6)

Le temps de jeu sera vérifié. Si un joueur ne respecte pas la cadence, il en sera informé. Il est recommandé de jouer un coup en 40 secondes une fois que vous avez la possibilité de jouer sans gêne ni distraction

Les pénalités applicables en **cas de retard déraisonnable** d'un joueur sont celles prévues par la règle 5.6a à savoir :

- 1ère faute de temps : 1 coup de pénalité
- 2ème faute de temps : pénalité générale (2 coups)
- 3ème faute de temps : Disqualification

## Groupe hors position

Si un groupe dépasse le temps de jeu et qu'il a perdu la distance sur le groupe précédent (En dehors de toutes circonstances particulières (exemple : longue procédure liée à l'application de règles avec un arbitre), il risque d'être hors position.

Un groupe est considéré hors position s'il a dépassé le temps imparti et s'il a perdu l'intervalle de départ avec le groupe précédent + 5 minutes.

## Les pénalités appliquées en cas de retard déraisonnable seront celles prévues par les dispositions du *vademecum* relatives au jeu lent :

- 1ère faute de temps : Avertissement verbal d'un arbitre et information du groupe que toute faute de temps ultérieure commise par un joueur sera pénalisée
- 2ème faute de temps : 1 coup de pénalité
- 3ème faute de temps : 2 coups de pénalité
- 4ème faute de temps : Disqualification

### **Voiturette – Clubs – Balles – Téléphones portables**

L'utilisation d'une voiturette de golf est interdite sous peine de disqualification de l'équipe à l'exception de joueurs munis du handiGolfPass. Son utilisation est réservée au Comité de l'épreuve. Le chariot électrique est autorisé.

L'épreuve sera exclusivement disputée avec des balles et des clubs figurant sur la liste en vigueur publiées par le R&A.

Sauf en cas de force majeure, ou dans le cas d'un appel exceptionnel (Appel de l'arbitre), l'utilisation des téléphones portables par le joueur ou son cadet est déconseillée. Les téléphones portables devront être positionnés en silencieux afin de ne pas déranger les autres joueurs.

### **Instruments de mesure**

Les joueurs sont autorisés à utiliser des instruments (lunette, montre GPS ou appli smartphone) qui mesurent ou estiment uniquement la distance. Les éventuelles fonctions de l'instrument servant à évaluer ou mesurer d'autres éléments qui pourraient influencer le jeu d'un joueur (Par exemple le dénivelé, le vent, la température etc...) doivent être désactivées. Une boussole donne seulement une information de direction et peut donc être utilisée.

Pénalité pour avoir utilisé un instrument non autorisé (R4.3) :

- première infraction : pénalité générale,
- seconde infraction : disqualification

### **Comportement et étiquette (R1.2)**

Le code de comportement des règles locales permanentes des épreuves amateur FFG s'appliquent (négliger le parcours, écart de langage, écart de comportement).

En cas d'infraction le joueur s'expose aux pénalités suivantes :

- 1ère faute : Avertissement verbal d'un arbitre
- 2ème faute : 1 coup de pénalité
- 3ème faute : pénalité générale (2 coups)
- 4ème faute : Disqualification
- Grave faute de comportement : pénalité générale ou disqualification

Une tenue vestimentaire correcte est exigée durant l'épreuve (Jean et tee shirt interdit).

## **3 Résultats**

### **Recording**

Afin d'éviter tout litige, les joueurs appliqueront la procédure suivante :

- Tous les joueurs de chaque groupe de départ se présentent ensemble au recording et ce, dès la fin du dernier trou, dans un délai maximum de cinq minutes. Marqueur et joueur y vérifieront, comptabiliseront leurs scores et signeront leurs cartes.
- Les joueurs non présents avec leurs co-compétiteurs, seront considérés comme n'ayant pas rendu leur carte, et donc contrevenant à la règle de golf 3.3.
- Les joueurs sont invités à attendre que leurs cartes aient été vérifiées par les personnes chargées du recording et éventuellement enregistrées sur ordinateur. La carte sera considérée comme rendue, selon les termes de la R3.3, lorsque le joueur quittera la pièce du recording.

## **Départage**

### **Pour les équipes**

En cas d'égalité, les équipes seront départagées en comptant le score de la carte non prise en compte, puis celui de la meilleure carte, puis celui de la seconde meilleure carte, etc. Dans le cas où un des deux tours sur un des deux golfs ne se serait pas déroulé entièrement et que de ce fait aucun score ne pourrait être pris en compte sur deux fois 18 trous, le Comité de l'épreuve peut comptabiliser un tour en prenant en compte uniquement les trous joués par l'intégralité des compétiteurs.

### **Pour les joueurs individuels**

En cas d'égalité, pour les messieurs comme pour les dames, le départage sera établi en utilisant le cumul des scores sur les 18, les 9, les 6 et les 3 derniers trous du second tour, puis si l'égalité subsiste, en utilisant le cumul des scores sur les 18, les 9, les 6 et les 3 derniers trous du premier tour. Si l'égalité persiste par tirage au sort.

## **Disqualification**

### **Disqualification d'une équipe**

- Toute équipe, dont 1 des équipiers aurait joué, en ne répondant pas aux conditions de participation du présent règlement
- Toute équipe qui, au terme d'un ou plusieurs tours rendra un nombre de cartes inférieur au nombre de scores à retenir.

Toute infraction au règlement de l'épreuve et aux règles applicables pour les compétitions amateurs FFG fera l'objet d'une pénalité spécifiquement prévue par ces règlements et peut entraîner la disqualification de l'équipe. Dans des cas particuliers exceptionnels, une pénalité de disqualification d'une équipe pourra être annulée, modifiée ou imposée, si le Comité de l'épreuve, estime qu'une telle mesure est justifiée.

### **Disqualification de joueurs individuels**

Toute infraction au règlement de l'épreuve et aux règles applicables pour les compétitions amateurs FFG fera l'objet d'une pénalité spécifiquement prévue par ces règlements et peut entraîner la disqualification du joueur. Dans des cas particuliers exceptionnels, une pénalité de disqualification pourra être annulée, modifiée ou imposée, si le Comité de l'épreuve, estime qu'une telle mesure est justifiée.

## **4 Classements, Trophées et Podium**

Le Brut prime le Net. Les résultats seront proclamés le samedi 28 mai 2022 à la suite du second tour au cours de la soirée de clôture au Château de Rajat.

### **Classement des équipes :**

#### *Trophées de la FSASPTT*

- 1 trophée pour l'équipe Homme première en brut.

- 1 trophée pour l'équipe Dame première en brut.
- Récompenses pour les podiums en brut et en net

#### **Classement des Individuels :**

Médailles de la FSASPTT

1 médaille Or, Argent, Bronze pour le classement individuel

- en brut et en net pour les 2 séries Homme,
- en brut et en net pour les 2 séries Dame

Récompenses pour les podiums en brut et en net

Des lots peuvent éventuellement être proposés par la section ASPTT organisatrice, La valeur des prix sera strictement conforme aux règles du statut amateur.

## **5 Comité de l'épreuve**

Il sera constitué par le Directeur du Golf du Gouverneur et la Directrice du Golf de Lyon-Verger ou leur représentant, le Conseiller Technique de la Fédération Sportive des ASPTT, trois représentants de l'ASPTT organisatrice (Jacques Dandelot, Monique Vallat et Bernard Thiery) et les arbitres de la rencontre (Philippe Boroukhoff et Stéphane Amella). Les membres du Comité ne participeront pas à l'épreuve. Les responsabilités du Comité sont définies à la règle de golf R20.

***Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier la forme de jeu, d'annuler l'épreuve ou de la faire jouer sur un nombre de jours inférieur à celui prévu au règlement particulier en cas de circonstances exceptionnelles.*** Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement avant ou au cours de la compétition pour faire face à tout événement particulier (intempéries, modification du système handicaping/Stableford/Strokefordetc en cours d'année).